

Chalette-sur-Loing, le jeudi 24 mai 2012

Franck DEMAUMONT
Conseiller général, maire de Chalette-sur-Loing
Candidat aux élections législatives
4^{ème} circonscription du Loiret

A

Damien MILLET
Collectif CAC 45
17 rue de la Bate
45150 JARGEAU

Objet : En réponse à votre interpellation sur la dette publique

Monsieur le responsable du collectif, chers amis,

Candidat du Front de Gauche aux élections législatives sur la 4^{ème} circonscription du Loiret (Montargois et Gâtinais), j'ai bien reçu votre interpellation me demandant ma position sur trois thèmes relatifs à la dette publique, et je vous en remercie.

Vous le savez, comme maire de Chalette-sur-Loing, j'ai fait délibérer mon Conseil municipal pour soutenir les revendications du Collectif pour un audit citoyen de la dette publique. Aussi, vous ne serez pas surpris que, comme candidat aux élections législatives, je souscrive pleinement à vos revendications.

1. Sur la légitimité de la dette publique :

Bien entendu, la dette publique française, comme celle des autres pays européens, est en majeure partie illégitime, puisque principalement composée par le paiement des intérêts d'une dette illégale et de choix fiscaux diminuant les recettes propres de l'Etat.

En effet, la quasi-totalité de l'actuelle dette française s'est créée suite à la loi, inique, du 3 janvier 1973, où l'Etat s'est interdit à lui-même d'emprunter directement à sa propre Banque Centrale. En conséquence, ce sont les banques privées qui ont pu emprunter à des taux symboliques aux banques centrales nationales ou à la Banque Européenne, pour accorder des crédits à taux élevés aux mêmes Etats. La conséquence : l'explosion de la dette de l'Etat et l'accroissement gigantesque des réserves financières des banques qui ont amené aux crises spéculatives que nous connaissons et aux agences de notations qui, pour maximiser les profits de ces mêmes banques, dégradent les notes des Etats pour leur imposer des taux encore plus usuraires...

Enfin, 30 ans de cadeaux fiscaux aux plus riches contribuables et aux entreprises ont asséchés les recettes propres de l'Etat, l'incitant à emprunter sur les marchés financiers et, en conséquence, à alimenter toujours plus leurs dettes publiques et l'explosion des profits bancaires... et le cercle se poursuit, conduisant aujourd'hui à faire payer aux Peuples ces choix abjects du libéralisme triomphant.

Comme député, je ferai donc voter une loi en France supprimant pour illégitimité la loi de 1973, débat qui sera également porté au niveau européen, qui, en déclarant la dette française illégale, permettra de l'annuler, ainsi que et les intérêts financiers que nous devons aujourd'hui subir.

2. Audit complet de la dette publique française :

Je souscris bien naturellement à cette proposition, point de départ nécessaire à l'annulation de la majorité de la dette française, et ce pour une double raison : tout d'abord pour des raisons pratiques, pour déterminer la part de dette illégitime qui pourra être annulée. Mais surtout, je suis en accord avec votre proposition pour des raisons démocratiques : le Peuple français a besoin d'être éclairé, informé et mobilisé pour effectuer ce véritable choix de société visant à reprendre le pouvoir sur les banques et la finance. C'est l'étape nécessaire à un vrai changement de nos vies, et à la mise en œuvre de la Révolution citoyenne que le Front de Gauche appelle de ses vœux.

3. Prêts toxiques des collectivités et organismes publics et raréfaction du crédit :

Dans le Loiret, en effet, plusieurs collectivités et organismes publics sont tombés dans le piège des emprunts toxiques, ayant été mal conseillés par Dexia et les organismes bancaires. La liste publiée par Libération datant de 2009, certains ont réussi à renégocier leurs prêts suite aux différents scandales, mais ce n'est pas certain pour tous. Je pense notamment ici à Hamoval ou au CHAM, dont il est urgent que la dette soit examinée afin que les locataires et les patients ne payent pas en lieu et place des banques. **Pour les collectivités et organismes encore touchés, j'estime que leur dette toxique doit être immédiatement transformée en emprunt à taux fixe, sans aucune condition de sortie.**

Cela nous ramène à l'autre débat que vous évoquez, celui de la raréfaction du crédit en France. Tout d'abord, je pense qu'il est nécessaire d'engager, pour les collectivités, une grande réforme de leurs modes de financement. Les choix budgétaires des précédents gouvernements ont conduit à un étranglement financier des collectivités, à une perte totale ou partielle de pouvoir de décision sur leurs recettes fiscales et un manque de dynamisme de ces ressources. **L'autonomie fiscale et financière des collectivités doit être la règle, et l'emprunt l'exception permettant de compléter leur autofinancement pour réaliser des équipements publics utiles à tous, et générateurs d'emplois pour le secteur privé, notamment le BTP.**

4. Avis sur la création d'un « pôle d'assistance et de transaction » :

Cette proposition est une parmi les douze reprises dans une proposition de loi du 21 février 2012, issue des travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les emprunts à risque. Ce n'est pas celle qui est, il me semble, la plus intéressante. En effet, ce Pôle d'assistance permettraient aux collectivités et acteurs publics touchés par des emprunts toxiques de se regrouper pour renégocier collectivement leurs dettes face à leurs créanciers. Si je souscris à ce souci de sortir les collectivités de leur isolement et d'être plus forts face au secteur bancaire, je pense qu'il faut avoir le courage politique et législatif de s'opposer nationalement

aux banques et à la finance, et de déclarer, a posteriori, illégales de telles pratiques. **En ce sens, je suis pour une obligation faite par l'Etat aux banques de transformer ces emprunts toxiques en emprunts classiques, comme je l'ai développé au point précédent.**

5. Avis sur le MES « Mécanisme européen de stabilité », dit Pacte européen :

Ce Traité « Merkel-Sarkozy » doit absolument être abrogé. Ce traité crée une sorte de FMI européen, puisqu'il conditionne toute aide apportée à un pays connaissant des difficultés à la mise en place de mesure d'austérité et de casse sociale sans précédent. Il conditionne aussi toute aide à la ratification du Traité instaurant la fameuse « règle d'or » dans les finances publiques, c'est-à-dire au fait que la Commission Européenne élabore les budgets des Etats en lieu et place des Parlements nationaux. Ce texte, je le rappelle, a été adopté au Parlement en France grâce à l'abstention des parlementaires socialistes, alors qu'il aurait pu être voté.

Je pense qu'une renégociation, telle que proposée par le Président de la République, François Hollande pour introduire une dose de « croissance » est totalement inefficace, puisqu'il ne remet pas en cause le fond même de ces traités. **J'appelle donc à l'organisation d'un Référendum sur les deux traités, et au respect le plus strict, par le gouvernement et le Parlement, du vote des français, contrairement à ce que nous avons connu en 2005 suite au rejet, par référendum, du Traité Constitutionnel Européen.**

Espérant que ces réponses vous éclaireront sur mon engagement à combattre pied à pied la mainmise de la finance sur la vie de nos Etats, de nos collectivités et de nos Peuples.

Recevez, Monsieur, chers amis, mes sincères salutations.

Franck DEMAUMONT

**Conseiller général, maire de Chalette-sur-Loing
Candidat aux élections législatives**